

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 143 de M. Laurent Dietrich (DC/VL), repris par M. Bernhard Altermatt (DC/VL), et de 14 cosignataires demandant des mesures de circulation pour l'amélioration du service des transports publics

En séance du 23 février 2015, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 143 de M. L. Dietrich, repris par M. B. Altermatt, et de 14 cosignataires lui demandant des mesures de circulation pour l'amélioration du service des transports publics.

Résumé du postulat

Ce postulat demande au Conseil communal la réalisation des cinq mesures concrètes suivantes:

- Améliorer le problème du nœud de l'Hôpital fribourgeois en aménageant une voie de bus sur le chemin des Pensionnats. Cette mesure a déjà été testée avec succès et permet une amélioration du temps de parcours sur la ligne 6 de quatre minutes environ;
- Faire pression auprès des autorités compétentes pour la réalisation d'une route provisoire pour le trafic individuel motorisé (TIM) entre l'HFR Fribourg-Hôpital cantonal (ci-après: HFR Fribourg) et la semi-autoroute. Ce projet est actuellement à l'étude dans le cadre de la transformation de l'HFR Fribourg et ne sera certainement pas réalisé avant 2025, ce qui est beaucoup trop long au regard de l'urgence du problème;
- Aménager une circulation bidirectionnelle des bus à la route de la Gruyère et supprimer les arrêts Veveyse et Beaumont-Est. Cette mesure est planifiée dans le PA2. Elle permet une amélioration du temps de parcours sur la ligne 5 et fait économiser au prestataire de transport public quelque 250'000 francs de coûts et d'investissements sans un grand impact sur les habitants;
- Modifier le contrôle de tous les feux avec une priorité aux transports publics. Cette mesure est financée à hauteur de 40% par la Confédération selon le PA2;
- Trouver au plus vite des améliorations pour la circulation des bus au giratoire "Vuille" (quartier du Jura) qui risque d'être saturé suite à la mise en service du pont de la Poya.

Aménagement d'une voie de bus au chemin des Pensionnats

L'aménagement d'une voie bus au chemin des Pensionnats fait l'objet d'une mesure dans le cadre du projet d'agglomération de 2^{ème} génération (PA2). La Ville soutient activement la réalisation de cette mesure par le biais de ses représentants au sein du groupe de travail qui a été constitué pour cet objet. Toutefois, comme la majeure partie de l'axe concerné se trouve sur la commune de Villars-sur-Glâne, la Ville ne peut à elle seule pas décider de sa réalisation, la décision devant être prise en concertation avec l'ensemble des intervenants impliqués (commune de Villars-sur-Glâne, HFR Fribourg, Agglomération, Canton).

La situation semble actuellement se diriger vers une modification de la mesure prévue dans le PA2 pour privilégier une déviation du trafic durant les heures de pointe par le parking longeant le chemin des Pensionnats. Cette solution permet d'éviter la création d'un couloir de bus en site propre, qui serait onéreuse et complexe. Selon les variantes, elle nécessite toutefois de supprimer des places de stationnement dans le parking et d'ajouter une signalisation adéquate.

Cette modification a été discutée par la DAEC le 15 septembre 2015 et a reçu une approbation du Comité de l'Agglomération par courrier du 15 octobre 2015. La Ville a également soutenu cette décision dans une lettre adressée à l'Agglomération le 30 octobre 2015, en rappelant l'urgence d'agir et en se montrant prête à coopérer pour mener à bien le projet. Cette mesure constitue l'amélioration de la vitesse commerciale des transports publics la plus importante de tout le PA2. La solution préconisée, et testée avec succès, permet une économie de plus de 200'000 francs par rapport à la solution illustrée dans le PA2. Toutefois, elle se heurte à trois obstacles principaux:

- Le Service cantonal des ponts et chaussées fixe des exigences d'aménagement disproportionnées induisant des coûts importants;
- l'HFR Fribourg combat toute réduction du nombre de places de parc;
- la prise en charge des coûts n'est pas assurée.

Aux dernières nouvelles, le dossier a été réactivé et des négociations sont en cours pour aboutir prochainement à la réalisation de cette mesure.

Faire pression pour la réalisation d'une liaison entre la semi-autoroute et l'HFR Fribourg

Ce projet, actuellement en cours d'étude, est de la compétence du Canton. Bien que la Ville soit représentée au sein du groupe de travail, la route projetée se trouve entièrement hors de son territoire. Dès lors, sa capacité pour intervenir dans ce projet demeure très limitée. Ce projet a fait l'objet d'une demande d'un crédit d'étude durant l'automne, mais la Ville n'a pas d'information supplémentaire quant à la planification retenue.

Dans tous les cas, la Ville soutient la réalisation de cette mesure et demande que sa mise en œuvre soit indissociablement accompagnée d'un assainissement du stationnement sur le site de l'HFR Fribourg (en quantité et en positionnement) et de mesures d'accompagnement sur le chemin des Pensionnats et la route de Villars afin de limiter ou supprimer le trafic de transit dans ce secteur. La réalisation de ce nouvel accès doit être envisagée comme une chance pour décongestionner la route

de Villars et favoriser la vitesse commerciale des bus, en particulier la ligne 2, colonne vertébrale du réseau. A l'heure de pointe du soir, les pertes de temps sont considérables, en direction et jusqu'au double giratoire de Belle-Croix.

Passage bi-directionnel des bus à la route de la Gruyère

Depuis l'approbation du PA2, la Ville a rapidement entrepris les démarches nécessaires afin de mettre en place cette mesure, y compris la réalisation d'une étude acoustique. L'Agglomération a ensuite mis un veto à la possibilité de subventionner cette mesure du PA2, sous prétexte qu'elle était bien inscrite dans le projet d'agglomération mais ne comprenait pas de numéro d'identification propre.

La Ville a réitéré sa demande et l'Agglo a répondu dans un courrier du 11 septembre 2015 que cette mesure pouvait finalement faire l'objet d'une demande de subventionnement moyennant l'invocation d'un article spécifique du règlement de l'Agglomération, ou alors pouvait être inscrite dans le projet d'agglomération de 3^{ème} génération (PA3) en priorité A, avec cette fois un numéro d'identification propre. Les services techniques de la Ville ont veillé à ce que cette mesure soit effectivement présentée dans le cadre du PA3.

Modification du contrôle de tous les feux pour prioriser les transports publics

Cette mesure est déjà prise en compte par la Ville depuis plusieurs années et actuellement tous les carrefours à feux concernés par le passage de transports publics sont équipés de moyens de détection / priorisation (Chassotte, Beaumont, Botzet, Vieux-Chênes, Sainte-Thérèse, Richemond). Les carrefours de Bellevue et de l'avenue Général Guisan – route de Morat, gérés par le Canton, sont également équipés d'un tel dispositif.

Concernant les traversées piétonnes régulées, seule une partie d'entre elles est équipée et des améliorations sont prévues dans le futur, mais sans généraliser les équipements car tous les passages ne justifient pas un tel dispositif.

Il convient de préciser que, pour que cette mesure soit totalement efficace, il faudrait l'accompagner d'un concept de contrôle d'accès et de dosage de trafic aux carrefours situés dès l'entrée de l'agglomération. L'Agglomération semble avoir pris conscience de cette problématique et l'a intégrée dans les travaux d'élaboration du PA3. Ainsi, chaque axe de pénétration est considéré dans son ensemble et chaque carrefour stratégique est intégré dans ce concept de régulation de manière à en assurer la cohérence. Le remplacement des carrefours à feux par des giratoires, ces dernières années, a anéanti toute possibilité de priorisation efficace des transports publics et de dosage du trafic. Ces mesures doivent impérativement être prises très en amont du centre-ville et des terminus des transports publics. En effet, plus on entre dans la partie densément urbanisée de l'agglomération, plus l'espace devient rare et plus les possibilités de retenue du trafic sont minces.

Amélioration du fonctionnement du giratoire "Vuille"

Le réaménagement de ce carrefour a été intégré dans les mesures du futur PA3 (qui doit être encore validé). La mesure de réaménagement du carrefour pourra s'appuyer sur les conclusions de l'étude qui a été menée en 2014 sur l'amélioration des vitesses commerciales des lignes 3 et 5.

En conclusion, le Conseil communal prie tous les délégués au Conseil d'agglomération de soutenir ces mesures qui seront présentées prochainement dans le cadre du PA3.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal estime avoir répondu aux questions posées par l'auteur du postulat.

Le postulat n° 143 est ainsi liquidé.